



Secció Andorra

**INFORME ANUAL  
DE LA DELEGACIÓ DEL CONSELL GENERAL  
A L'APF**

*Any 2020*

# ÍNDEX

<b>I. Introducció .....</b>	<b>Pàg. 3</b>
<b>II. 46<sup>a</sup> Sessió anual de l'Assemblea General de l'APF (Format virtual) 19, 21, 26, 27, 28 i 29 de Gener.....</b>	<b>Pàg. 4 – 32</b>
<b>1. Crònica de la 46<sup>a</sup> Sessió de l'Assemblea General de l'APF .....</b>	<b>Pàg. 4-5</b>
<b>2. Resolucions Adoptades .....</b>	<b>Pàg. 6 – 31</b>
2.1. Resolucions adoptades a proposta de la Xarxa de dones parlamentàries.....	<b>Pàg. 6</b>
2.2. Resolucions adoptades a proposta de la Comissió Política.....	<b>Pàg. 9</b>
2.3. Resolucions adoptades a proposta de la Comissió de Cooperació i Desenvolupament.....	<b>Pàg. 15</b>
2.4. Resolucions adoptades a proposta de la Comissió d'Educació, Comunicació i Afers Culturals.....	<b>Pàg. 24</b>
2.5. Resolució adoptada a proposta de la Xarxa de joves parlamentaris.....	<b>Pàg. 29</b>
<b>3. Intervenció de la Presidenta de la secció andorrana en el Debat General .....</b>	<b>Pàg. 32</b>

# I. INTRODUCCIÓ

L'Assemblea Parlamentària de la Francofonia té el seu origen a Luxemburg on, l'any 1967, es va constituir l'Associació Internacional de Parlamentaris de Llengua Francesa (AIPLF) que va reunir parlamentaris de 23 seccions procedents dels cinc continents amb l'objectiu principal de defensar la llengua francesa i el seu posicionament.

Trenta anys més tard, concretament al juliol del 1998, i de conformitat amb la “*Charte de la Francophonie*”, document que té com a objectiu reforçar la cooperació i la solidaritat en el món francòfon, l'AIPLF va canviar la seva denominació per la d'Assemblea Parlamentària de la Francofonia (APF), denominació amb la qual se la coneix actualment. Amb el transcurs dels anys aquesta Assemblea ha evolucionat fins a esdevenir un òrgan consultiu de l'Organització Internacional de la Francofonia (OIF), un lloc de debat i intercanvi de la comunitat parlamentària francòfona i una gran xarxa de cooperació interparlamentària que agrupa parlamentaris de 88 seccions (55 seccions membres, 15 seccions associades i 18 seccions observadores).

El Consell General forma part de l'Assemblea Parlamentària de la Francofonia (APF) com a secció observadora des de l'any 1983 i com a secció associada des de 1989, essent la primera organització internacional a la que pertany el nostre parlament.

El present informe, elaborat per la delegació andorrana a l'Assemblea Parlamentària de la Francofonia (APF), presenta els treballs realitzats, les resolucions adoptades i el resum de les reunions mantingudes en el transcurs de l'any 2020. Davant la situació de transmissió comunitària del Covid-19, la Conferència de Presidents de la Regió Europa del 2020 així com, la 33<sup>a</sup> Assemblea Regional Europa, van quedar ajornades pel 2021. Fins a la data, la delegació andorrana ha participat a la 46<sup>a</sup> Sessió anual de l'Assemblea General de l'APF que va tenir lloc, en format virtual, els dies 19, 21, 26,27, 28 i 29 de gener de 2021.

## II. 46<sup>a</sup> SESSIÓ ANUAL ASSEMBLEA GENERAL DE L'APF

19, 21, 26,27, 28 i 29 de gener de 2021 (Format Virtual)

### 1. CRÒNICA DE LA 46<sup>a</sup> SESSIÓ DE L'ASSEMBLEA GENERAL DE L'APF

La secció andorrana de l'Assemblea Parlamentària de la Francofonia (APF) integrada en aquesta ocasió per la Sra. Carine Montaner Raynaud (Grup Parlamentari Terceravia+Unió Laureadiana+Independents), Presidenta de la delegació del Consell General a l'APF, el Sr. Marc Magallon Font (Grup Parlamentari Liberal), la Sra. Núria Rossell Jordana (Grup Parlamentari Demòcrata), el Sr. Raül Ferré Bonet (Grup Parlamentari Ciutadans Compromesos) i el Sr. Carles Sánchez Rodríguez (Grup Parlamentari Socialdemòcrata), ha participat a la 46a Sessió de l'Assemblea Parlamentària de la Francofonia que degut a la situació d'emergència sanitària causada per la pandèmia del SARS-CoV-2, s'ha realitzat de manera virtual, els dies 19, 21, 26,27, 28 i 29 de gener de 2021 i que va comptar amb la participació de 350 participants provinents de 46 seccions de l'APF.

En el decurs de la sessió anual de l'APF van reunir-se les Xarxes de dones i joves parlamentaris, les quatre Comissions de treball i l'Assemblea General de l'APF.

La **Xarxa de dones parlamentàries** de l'APF, on va participar la Sra. Núria Rosell Jordana, va treballar sobre diferents temes, entre els quals: la violència envers les dones parlamentàries, el lloc de les dones en les indústries extractives, l'elecció dels estudis de les noies i la ciberviolència envers les dones i els infants.

La **Comissió política**, on va participar el Sr. Marc Magallon Font, va fer l'examen de les situacions polítiques en l'espai francòfon, la llibertat de premsa en l'espai francòfon i l'impacte del desenvolupament de la intel·ligència artificial en els drets humans, la democràcia i l'Estat de dret

La **Comissió d'educació, comunicació i afers culturals**, on va participar la Sra. Carine Montaner Raynaud, va fer el seguiment de les resolucions adoptades a la 45a l'Assemblea General de l'APF que va tenir lloc a Abidjan i va tractar diferents temes, entre els quals: l'educació en temps de crisi sanitària així com, la distribució universal i equitable de les vacunes contra la COVID-19.

La **Comissió d'afers parlamentaris**, on va participar el Sr. Raül Ferré Bonet, va tractar diferents temes, entre els quals: l'organització dels parlaments en període de pandèmia, la utilització de la geolocalització en període de pandèmia i l'apropament entre les institucions i la ciutadania.

La **Comissió de cooperació i desenvolupament** on va participar el Sr. Carles Sánchez Rodríguez, va tractar diferents temes, entre els quals: els parlaments davant la COVID-19, seguiment de les negociacions comercials internacionals realitzades en el marc de l'OMC, l'ocupació i la vitalitat de les zones rurals i els infants sense identitat i les conseqüències que se'n deriven en el desenvolupament econòmic dels països de l'espai francòfon.

La **cerimònia d'obertura de la sessió plenària de l'APF** va comptar amb la intervenció del Sr. Amadou Soumahoro, President de l'Assemblea Parlamentària de la Francofonia, de la Sra. Louise Mushikiwabo i de la Secretària General de la Organització Internacional de la Francofonia (OIF).

Durant l'**Assemblea General plenària** la Sra. Louise Mushikiwabo, Secretària General de la Francofonia, va efectuar la presentació de l'informe d'activitat de l'OIF, al final de la qual va haver-hi una sessió de preguntes-respostes entre ella i els participants sobre les prioritats polítiques de la Francofonia com ara la consolidació de sistemes democràtics, registre civil, educació, joventut, igualtat de gènere i diversitat lingüística. També cal remarcar els parlamentaris van aprovar oficialment les sol·licituds d'adhesió a la Unió Interparlamentària (UIP) i a l'Assemblea Territorial de Wallis i Futuna, extrem que eleva el nombre de parlaments membres de l'APF a 90. Finalment, s'ha presentat i analitzat l'informe d'activitat de l'APF del Sr. Jacques Krabal, Secretari General Parlamentari i l'informe financer del tresorer de l'APF.

**El debat general** va centrar-se en aquesta edició en el tema « *Les parlements francophones face à la crise de la COVID-19, perspectives pour demain* ». En el torn d'intervencions, la Presidenta de la Secció andorrana, Sra. Carine Montaner Raynaud, va destacar l'important paper dels parlamentaris per contribuir a fer front a aquesta crisi sanitària (COVID-19) així com, en la necessitat de buscar un punt d'equilibri entre la salut, l'economia i la humanitat durant aquest període d'emergència sanitària causada per la pandèmia del SARS-CoV-2.

Al final dels treballs, l'Assemblea General va adoptar 10 resolucions centrades especialment en la distribució universal i equitativa de vacunes contra el COVID-19, els sistemes de salut pública, l'educació en situacions de crisi, les situacions polítiques a Burundi i la República Centreafricana, la llibertat de premsa al món francòfon, la lluita contra la ciberviolència contra les dones i els infants, l'escalfament global i el malbaratament alimentari.

## 2. RESOLUCIONS ADOPTADES

### 2.1. Resolucions adoptades a proposta de la Xarxa de dones parlamentàries

#### Résolution sur la lutte contre la cyberviolence envers les femmes et les enfants dans l'espace francophone | 19-29 janvier 2021

##### SE RÉFÉRANT

au rapport intitulé La cyberviolence envers les femmes et les enfants dans l'espace francophone, examiné lors des réunions du Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) tenues à Abidjan (Côte d'Ivoire) en juillet 2019 et en visioconférence en octobre 2020;

##### RAPPELANT

que l'article 2 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) prévoit que les États parties condamnent la discrimination à l'égard des femmes sous toutes ses formes et conviennent de poursuivre par tous les moyens appropriés et sans retard une politique tendant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes;

##### NOTANT

que dans sa recommandation générale no 19 émise en 1992, le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes de l'Organisation des Nations Unies reconnaît que la violence fondée sur le sexe constitue une forme de discrimination à l'égard des femmes au sens de l'article 1 de la CEDEF;

##### SOULIGNANT

que dans sa recommandation générale no 35 émise en 2017, le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes de l'Organisation des Nations Unies reconnaît que la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre peut être perpétrée dans des environnements créés par les technologies de l'information et des communications (TIC) et que ces environnements génèrent de nouvelles formes de violence en ligne et dans les autres espaces numériques;

##### RAPPELANT

que les objectifs de développement durable 2015-2030 adoptés par les États membres des Nations Unies incluent la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et l'élimination de toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles;

**RELEVANT**

que la traite des êtres humains constitue l'une des activités illégales les plus lucratives, derrière le trafic d'armes et de drogue;

**PRECISANT**

que la cyberviolence peut avoir des conséquences négatives dévastatrices pour les femmes et les enfants qui en sont victimes et que, contrairement à de la violence « en personne », la cyberviolence peut se produire en tout lieu et en tout temps en raison de l'utilisation des TIC comme vecteur pour commettre les actes violents, notamment l'utilisation des médias sociaux;

**NOTANT**

que certains groupes de femmes, notamment en raison de leur rôle, sont plus à risque d'être exposées à la cyberviolence, par exemple les femmes se consacrant à la défense des droits de l'homme, les femmes parlementaires, les journalistes, les blogueuses, les jeunes femmes, les femmes appartenant à des minorités ethniques, les femmes autochtones, les personnes lesbiennes, les personnes bisexuelles et transgenres, les femmes en situation de handicap et les femmes appartenant à des groupes marginalisés;

**SOULIGNANT**

que la prévalence de la cyberviolence est également élevée chez les enfants, particulièrement les cas de cyberharcèlement;

**RECONNAISSANT**

que la pandémie de COVID-19 a eu des conséquences négatives sur la prévalence de certaines formes de violence faite envers les femmes, notamment sur la prévalence de la cyberviolence envers les femmes et les enfants et que les ressources de soutien s'avèrent maintenant plus difficiles à accéder compte tenu des mesures sanitaires. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en visioconférence du 19 au 29 janvier 2021, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en visioconférence du 19 au 29 janvier 2021, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires:*

**CONDAMNE**

fermement toutes les formes de cyberviolences commises envers les femmes et les enfants dans l'espace francophone;

**DEMANDE**

aux parlementaires des sections membres de l'APF d'affirmer au sein de leur législature la nécessité d'une telle protection contre la cyberviolence, et de tenir compte de cette nécessité dans leur rôle de législateurs lorsqu'ils étudient des initiatives en liens avec la violence envers les femmes et les enfants;

**APPELLE**

les parlementaires des sections membres de l'APF à soutenir et à promouvoir les initiatives locales et internationales visant à lutter contre la cyberviolence commise envers les femmes et les enfants, notamment les initiatives visant à accroître la littératie numérique des femmes et des enfants comme outil de lutte contre la cyberviolence.



## 2.2. Resolutions adoptades a proposta de la Comissió Política

Résolution sur la liberté de la presse dans l'espace francophone Visioconférence | 19-29 janvier 2021.

La Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie par visioconférence le 26 janvier 2021 :

- SE REFERANT** au rapport intitulé La liberté de la presse dans l'espace francophone, examiné lors des réunions de la Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) tenues à Abidjan (Côte d'Ivoire) en juillet 2019 et en visioconférence en juin et octobre 2020;
- SOULIGNANT** que la liberté de la presse est en baisse à l'échelle mondiale selon Freedom House, organisation internationale dédiée à la paix, à la démocratie et aux droits de la personne qui publie couramment des rapports sur le sujet;
- RECONNAISSANT** que la liberté de la presse ne se limite pas au droit des journalistes de publier des reportages ou d'exprimer leurs opinions, mais est également un pilier du droit de la population d'accéder à la connaissance et à l'information; **RAPPELANT** que les droits des journalistes relèvent de la liberté d'expression et de la liberté d'opinion, qui sont protégées par de nombreux instruments juridiques internationaux, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans des traités internationaux comme le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, en plus d'instruments régionaux;
- RAPPELANT** que les droits des journalistes relèvent de la liberté d'expression et de la liberté d'opinion, qui sont protégées par de nombreux instruments juridiques internationaux, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans des traités internationaux comme le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, en plus d'instruments régionaux;
- NOTANT** que les journalistes sont souvent exposés à des risques particuliers d'intimidation, de harcèlement et de violence, menant à l'adoption du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité en 2010;

<b>SOULIGNANT</b>	les nombreux facteurs qui peuvent affecter la liberté de la presse, incluant l'adoption de lois sur l'accès à l'information, les régimes de réglementation et d'octroi des licences de diffusions, la montée du populisme politique et le contrôle des contenus en ligne et des médias sociaux;
<b>SOULIGNANT</b>	les progrès réalisés par plusieurs sections membres de l'APF au cours des dernières années en matière de protection des journalistes et d'adoption de cadre réglementaire concernant les médias;
<b>SOULIGNANT</b>	l'enjeu grandissant de la désinformation, exacerbé par la pandémie de la COVID-19;
<b>REPELANT</b>	que la liberté de la presse fait partie de ses valeurs fondamentales de la Francophonie institutionnelle;
<b>SOULIGNANT</b>	le travail des organisations dédiées à la liberté de la presse qui, partout à travers le monde, s'efforcent de faire respecter les obligations internationales en matière de liberté de la presse et de protection des journalistes;
<b>RAPPELANT</b>	le faible nombre d'organisations internationales dédiées à la liberté de la presse au sein de l'espace francophone. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en visioconférence du 19 au 29 janvier 2021, sur proposition de la Commission politique, RÉITÈRE son engagement à défendre la liberté de la presse et les droits des journalistes à travers l'espace francophone;
<b>DENONCE</b>	toute violation de la liberté de la presse, particulièrement celles mettant en péril la sécurité des journalistes;
<b>SOUTIENT</b>	l'élaboration d'un lexique commun, en collaboration avec les sections membres, afin de faciliter la compréhension et la collaboration sur cet enjeu crucial;
<b>AFFIRME</b>	sa volonté de soutenir tout projet de création d'un organisme francophone voué à la liberté de la presse si un tel projet lui est soumis;
<b>APPELLE</b>	à la mobilisation des sections afin de lutter contre la désinformation;
<b>DEMANDE</b>	aux parlementaires de poursuivre leurs efforts pour faire adopter un cadre juridique assurant la protection des droits des journalistes au sein de leur juridiction.

## Résolution sur la situation politique au Burundi | 19-29 janvier 2021.

La Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie par visioconférence le 26 janvier 2021 :

- RAPPELANT** la Résolution sur la situation au Burundi, adoptée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en session plénière à Québec les 9 et 10 juillet 2018 ;
- CONSIDÉRANT** les observations et les recommandations formulées dans le rapport de la délégation de l'APF s'étant rendue au Burundi les 20, 21 et 22 novembre 2017 dans le cadre d'une mission d'information et de contacts conduite par le Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, M. Jacques Chagnon ;
- SALUANT** la tenue des élections générales (présidentielle, législatives et communales) du 20 mai 2020, qui ont abouti à l'élection d'un nouveau Président de la République et à la mise en place de nouvelles autorités et d'un nouveau Parlement ;
- CONSIDÉRANT** la décision prise lors de la 112<sup>e</sup> session du Conseil permanent de la Francophonie, par laquelle il prononce la levée de la mesure de suspension de la coopération multilatérale francophone à l'endroit du Burundi prise lors de sa 97<sup>e</sup> session, le 7 avril 2016, ainsi que celle de mise sous observation du Burundi prise lors de sa 95<sup>e</sup> session, le 3 juillet 2015 ;

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en visioconférence du 19 au 29 janvier 2021, sur proposition de la Commission politique :*

- CONDAMNE** fermement les exactions commises et les violations des droits de l'Homme perpétrés par les groupes armés et les exhorte à cesser toute forme de violence qui met en péril la fragile stabilité de l'État burundais ;
- APPELLE** au respect des droits humains et des droits des parlementaires de l'opposition ;
- SALUE** la libération, le 24 décembre, de quatre journalistes indépendants qui étaient détenus depuis quatre-cent trente jours ;
- SALUE** les efforts de l'Église catholique pour soutenir le processus de réconciliation et de résilience au Burundi ;

**APPELLE**

l'ensemble des acteurs politiques et de la société civile à privilégier le dialogue et le respect des institutions pour faire face aux multiples défis auxquels le pays est confronté et à abandonner définitivement le recours à la violence comme moyen de résolution des conflits ;

**SOUTIENT**

les efforts en faveur de la réconciliation nationale, de la pacification et de la stabilisation du Burundi ;

**DECIDE**

de la levée de la mise sous observation du Burundi, prise lors de la 41ème Session de l'APF, à Berne (Suisse) en 2015 ;

**ENCOURAGE**

vivement les autorités burundaises à œuvrer à la construction d'un espace politique inclusif, à la consolidation de la stabilité politique, au renforcement de l'ouverture démocratique, de la démocratie, de l'État de droit et de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'à la protection des droits de l'Homme, par l'adoption de mesures concrètes destinées à garantir les libertés fondamentales des Burundais et à renforcer le climat de confiance ;

**SOULIGNE**

sa disponibilité à accompagner le Parlement burundais.

## Résolution sur la situation politique en République centrafricaine | 19-29 janvier 2021.

La Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie par visioconférence le 26 janvier 2021 :

- RAPPELANT** le soutien de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à la consolidation de la paix et au renforcement de la démocratie en République centrafricaine ainsi que la participation du député béninois Assan Seibon à la Mission d'information et de contacts de la Francophonie à l'occasion des élections présidentielle et législatives en République centrafricaine du 27 décembre 2020 ;
- SALUANT** le travail accompli par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation de la République centrafricaine (MINUSCA) depuis son déploiement en avril 2014 ;
- RAPPELANT** la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine le 6 février 2019 à Bangui par le gouvernement de la République centrafricaine et 14 groupes armés ;
- ALARMÉE** par la dégradation de la situation humanitaire et par l'intensification des actes de violence en République centrafricaine visant à perturber le bon déroulement des élections législatives et présidentielle du 27 décembre 2020 et ayant provoqué le déplacement de près de 200 000 personnes à l'intérieur du pays ;
- CONSIDERANT** a résolution 2552 (2020) adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies le 12 novembre 2020 condamnant avec fermeté les violations de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et prorogeant le mandat de la MINUSCA jusqu'au 15 novembre 2021 ;
- PRENANT ACTE** de la décision de la Cour constitutionnelle centrafricaine du 18 janvier 2020 validant la réélection du président de la République centrafricaine Faustin-Archange Touadéra au premier tour de l'élection présidentielle ;
- REGRETTANT** que le contexte sécuritaire et l'absence de contrôle du gouvernement de la République centrafricaine sur une grande partie du territoire national aient empêché deux électeurs sur trois de prendre part au vote ;

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en visioconférence du 19 au 29 janvier 2021, sur proposition de la Commission politique :*

**CONDAMNE** fermement les attaques meurtrières perpétrées le 25 décembre 2020 à Dékoa, le 13 janvier 2020 dans la périphérie de Bangui, le 15 janvier 2020 à Grimari et le 18 janvier 2020 à Bangassou, par des groupes armés contre des soldats de la MINUSCA, ayant causé la mort de sept d'entre eux ;

**CONDAMNE** fermement les attaques meurtrières perpétrées par des groupes armés sur les routes d'approvisionnement humanitaire et commercial reliant Bangui au port de Douala au Cameroun, notamment l'attaque d'un convoi humanitaire et commercial près de Zoukombo ayant causé la mort de trois chauffeurs le 18 janvier 2021, qui constitue une violation grave du droit international humanitaire;

**EXHORTE** vivement les groupes armés à ne pas perturber l'acheminement de l'aide humanitaire en direction de la République centrafricaine et à destination des populations civiles ;

**APPELLE** les groupes armés signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine du 6 février 2019 à déposer les armes, à respecter leurs engagements et à privilégier le dialogue et le respect des institutions ;

**INVITE** la communauté internationale à harmoniser ses actions pour œuvrer à la résolution pacifique du conflit et au rétablissement de la paix en République centrafricaine ;

**DEMEURE** attentive à l'évolution de la situation politique et sécuritaire en République centrafricaine ;

**SOULIGNE** le soutien de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie dans le cadre de l'organisation du second tour des élections législatives ;

**RÉITÈRE** sa disponibilité, lorsque les conditions sanitaires le permettront, pour accompagner le Parlement centrafricain à travers la mise en œuvre d'actions de coopération visant à renforcer ses capacités institutionnelles.

## 2.3. Resolucions adoptades a proposta de la Comissió de Cooperació i Desenvolupament

### Résolution sur les pertes et gaspillages alimentaires | 19-29 janvier 2021.

<b>ALARMEE</b>	par les conséquences néfastes du changement climatique sur la sécurité alimentaire mondiale, le développement durable et l'éradication de la pauvreté ;
<b>CONSCIENTE</b>	du fait que les émissions de gaz à effet de serre (GES) découlant de l'activité humaine sont le principal facteur du changement climatique ;
<b>RAPPELANT</b>	que la production, la transformation, la conservation, l'emballage et le transport de nourriture contribuent de manière significative à l'émissions de gaz à effet de serre et à la diminution des ressources en eau, en terre, en énergie, en travail et en capital partout dans le monde ;
<b>RELEVANT</b>	que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que chaque année, un tiers de la nourriture produite dans le monde à des fins de consommation humaine est perdue ou gaspillée alors qu'un neuvième de la population mondiale souffre de sous-alimentation chronique ;
<b>PRECISANT</b>	que les pertes et gaspillages alimentaires représentent huit pour cent des émissions de gaz à effet de serre dans le monde;
<b>RAPPELANT</b>	que l'Assemblée générale des Nations Unies, dans le cadre de l'objectif de développement durable (ODD) 12 de l'Agenda 2030, a appelé les Etats à établir des modes de consommation et de production durables ;
<b>PRECISANT</b>	que sous l'ODD 12, la cible 12.3 appelle à une réduction de moitié des déchets alimentaires dans le monde d'ici à 2030 et à une diminution des pertes à tous les stades de la chaîne alimentaire ;
<b>RAPPELANT</b>	que la FAO est chargée, au plan international, de superviser la mise en œuvre de ces cibles ;



<b>CONSCIENTE</b>	du fait que la problématique des pertes et gaspillages alimentaires ne se pose pas dans les mêmes termes dans les pays du Sud que dans ceux du Nord ;
<b>PRECISANT</b>	que dans les pays du Sud, les pertes à déplorer se situent principalement, sur la chaîne alimentaire, entre les stades de la production et de la distribution alors que dans les pays du Nord, ces pertes se situent au stade de la distribution et de la consommation ;
<b>RELEVANT</b>	que la grande majorité des initiatives visant à réduire les pertes et gaspillage alimentaire émanent d'organisations de la société civile ou d'organismes privés ;
<b>REGRETTANT</b>	que les Etats ne disposent pas, pour la plupart d'entre eux, de stratégie nationale de réduction des pertes et gaspillages alimentaires ;

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en visioconférence du 19 au 29 janvier 2021, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement :*

<b>EXHORTE</b>	les Etats et gouvernements de l'espace francophone à prendre rapidement les mesures permettant d'atteindre des modes de production et de consommation durables ;
<b>INVITE</b>	es Etats et gouvernements de l'espace francophone à élaborer des stratégies nationales en matière de lutte contre les pertes et gaspillages à tous les stades de la chaîne alimentaire ;
<b>APPELLE</b>	les parlementaires de l'espace francophone à thématiser la problématique des conséquences sociales et environnementales des pertes et gaspillages alimentaires au sein de leur parlement national ;
<b>DEMANDE</b>	aux Etats et gouvernements situés au sud de l'espace francophone de créer sans tarder un environnement propice au financement de solutions techniques permettant de réduire les pertes post-récolte notamment par des mesures de stockage, et d'en faire la promotion auprès des producteurs d'aliments et de la population ;



**DEMANDE**

aux Etats et gouvernements situés au nord de l'espace francophone à mettre en place sans tarder des mesures concrètes et ciblées visant à encourager les distributeurs et les consommateurs à réduire drastiquement le gaspillage d'aliments consommables et à favoriser les dons alimentaires;

**APPELLE**

l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à conclure au plus vite l'accord de partenariat envisagé avec la FAO.

**Résolution sur les Systèmes de santé publics dans l'espace francophone à la lumière de la crise sanitaire de Covid-19 | 19-29 janvier 2021.**

**L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en visioconférence du 19 au 29 janvier 2021, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement :**

- CONSIDERANT** la résolution sur les systèmes de santé publics dans l'espace francophone adoptée à Québec du 5 au 8 juillet 2018 ;
- CONSIDERANT** la crise sanitaire de covid-19 en cours ;
- CONSIDERANT** que la crise née de la pandémie de Covid-19 a révélé des forces et les faiblesses des systèmes de santé publics de l'espace francophone ;
- CONSIDERANT** le désarmement des États francophones les plus vulnérables face à la pandémie ;
- INVITE** les Gouvernements de l'espace francophone à établir une évaluation des politiques publiques menées dans le domaine de la santé et un bilan du rôle et du fonctionnement des structures qui, au niveau national, ont suivi et géré la crise Covid-19 ;
- INVITE** les Gouvernements de l'espace francophone à engager une étude sur les évolutions à envisager quant à la réorganisation du système de santé public entre les différents échelons de décision stratégique, de responsabilité et d'application des politiques de santé ;
- INVITE** les Gouvernements de l'espace francophone à étudier comment impliquer les élus dans la gouvernance, et réformer leurs systèmes de santé publics ;
- INVITE** les Parlements membres de l'APF à plaider en faveur de l'investissement, de la réforme et du renforcement des systèmes de santé publique et d'éducation publique au sens large pour la prévention et le contrôle à long terme de cette maladie et des éventuelles futures épidémies ;
- INVITE** l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à produire une étude sur l'organisation des établissements de santé, leurs attentes, et des propositions pour l'amélioration des conditions des personnels de santé ;

**SOULIGNE**

qu'il importe de trouver une solution durable au problème de la dette extérieure des pays de l'espace francophone en développement, notamment par l'annulation de la dette et par d'autres dispositions, et insiste sur la nécessité de promouvoir des mécanismes novateurs pour apporter une solution d'ensemble au problème des systèmes de santé publics des pays de l'espace francophone ;

**SUGGERE**

de développer et renforcer l'action de solidarité internationale en matière de santé en créant ou en renforçant les réseaux, les institutions et les autres capacités au sein de la communauté francophone, et en favorisant une coopération plus efficace en matière de santé mondiale;

**RECOMANDE**

la réorientation de certains axes stratégiques de coopération sanitaire afin d'affronter avec plus d'efficacité les événements de même nature que la pandémie de Covid-19.

**Résolution sur le transport et le tourisme et son impact économique comme source de développement | 19-29 janvier 2021.**

**L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en visioconférence du 19 au 29 janvier 2021, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement :**

- CONVAINCUE** que le tourisme est devenu pour de nombreux pays, l'une des composantes principales du produit intérieur brut (PIB), voire dans certains cas, le premier secteur de l'économie mondiale ;
- CONVAINCUE** que la croissance sans précédent du tourisme mondial, ces dernières années, pose pour les pays pauvres ou émergents la question des conséquences dévastatrices du tourisme sur leur développement ;
- CONSIDERANT** le rôle potentiel du tourisme dans la croissance économique et la réduction de la pauvreté ;
- CONVAINCUE** que le transport a un impact considérable sur la vie de nombreuses personnes en contribuant à la création d'emplois et à rendre plus accessible les infrastructures et les services sociaux ;
- CONVAINCUE** que le transport joue un rôle essentiel dans le développement économique et commercial dans les pays et, partant, dans le bien être de leur population ;
- CONSIDERANT** que les système et services de transport peuvent eux-mêmes être au cœur des activités touristiques et notamment du tourisme écologiquement viable ;
- CONSIDERANT** que chaque dollar investi dans les infrastructures dans le cadre des politiques publiques a un effet multiplicateur sur le PIB qui va au-delà des bénéfices commerciaux immédiats inhérents aux transports ;

**CONSCIENTE**

que pour produire des biens et services, les entreprises dépendent des transports qui permettent d'obtenir des matières premières, des pièces détachées de la main-d'œuvre et de l'énergie ;

**ENTOURAGE**

les Etats à faire des infrastructures de transport la pierre angulaire de leur plan de relance ou de développement ;

**ENTOURAGE**

les Etats à promouvoir des infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires ;

**RECOMANDE**

aux Etats d'identifier des sites touristiques attractifs, mener des travaux d'entretien et d'aménagement de ces sites ;

**RECOMANDE**

aux Etats de garantir la sécurité des touristes et des communautés ;

**RECOMANDE**

la construction d'infrastructures routières et ferroviaires (voire aéroportuaires) pour désenclaver les zones touristiques et faciliter leur accès aux touristes.

**Résolution sur les avenues de coopération internationale en matière de changements climatiques | 19-29 janvier 2021.**

- SE RÉFÉRANT** au rapport intitulé Les avenues de coopération internationale en matière de changements climatiques, examiné lors des réunions de la Commission de la coopération et du développement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) tenues à Abidjan (Côte d'Ivoire) en juillet 2019 et en visioconférence en juin 2020;
- RAPPELANT** que la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère continue de croître, avec pour effet d'entraîner des dérèglements climatiques importants partout sur la planète;
- RÉITÉRANT** l'importance de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre afin de stabiliser la hausse de la température mondiale et le besoin de s'adapter aux changements climatiques actuels et à venir;
- NOTANT** que les pays en développement sont particulièrement vulnérables aux perturbations climatiques;
- RECONNAISSANT** les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat visant à contenir la hausse de la température globale nettement en dessous de 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels et tout mettre en œuvre afin de limiter celle-ci à 1,5 degré Celsius;
- RECONNAISSANT** les objectifs de développement durable 2015-2030 adoptés par les États membres des Nations Unies, qui incluent la lutte contre les changements climatiques, le déploiement d'énergie propre et abordable, le développement de villes et communautés durables et l'égalité des genres;
- SOULIGNANT** que la coopération entre les pays développés et ceux en développement est essentielle pour respecter l'Accord de Paris sur le climat et atteindre les objectifs de développement durable;

**RECONNAISSANT** que la coopération en matière de transferts technologiques permet d'accélérer la transition vers des énergies à faibles émissions carboniques, de déployer des technologies favorisant l'efficacité énergétique et d'améliorer la résilience climatique;

**RECONNAISSANT** que l'échange de renseignements et de bonnes pratiques facilite l'adoption de mesures de lutte contre les changements climatiques et la mise en œuvre de mesures d'adaptation;

**RECONNAISSANT** que le renforcement du soutien technique et des dispositifs institutionnels facilite la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat;

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en visioconférence du 19 au 29 janvier 2021, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement :*

**AFFIRME** qu'il est essentiel de renforcer la coopération internationale en matière de changements climatiques;

**SOUTIENT** qu'une telle coopération doit passer par un ensemble d'actions concrètes qui incluent, entre autres, la croissance de l'aide financière pour les pays en développement, le renforcement des transferts technologiques, l'échange de renseignements et de bonnes pratiques et le soutien technique aux pays en développement;

**DEMANDE** aux parlementaires d'utiliser les pouvoirs qui sont à leur disposition afin de poursuivre et d'accroître la coopération internationale en matière de changements climatiques;

**APPELLE** les parlementaires des pays développés à appuyer les efforts des pays en développement visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à amoindrir l'impact des changements climatiques.

## 2.4. Resolutions adoptades a proposta de la Comissió d'Educació, Comunicació i Afers Culturals

### Résolution pour une distribution universelle et équitable des vaccins contre la Covid-19 | 19-29 janvier 2021.

- RAPPELANT** que la raison d'être du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est née de la volonté de sensibiliser les populations aux maladies infectieuses et aux moyens de les prévenir, tout en renforçant le rôle des parlementaires dans la lutte contre ces maladies ;
- ATTENDU** que le virus SARS-CoV-2 (Covid-19) a infecté plus de 58 millions de personnes en date du 24 novembre 2020 et causé le décès de plus de 1,3 million de personnes depuis la fin de 2019, creusant les inégalités préexistantes dans tous les pays de l'espace francophone et au-delà et ayant des impacts disproportionnés sur les groupes vulnérables, notamment les femmes et les filles ;
- SOULIGNANT** que des investissements publics sans précédent ont été mobilisés pour développer des vaccins et des produits de prévention, dépistage et traitement de la Covid-19, notamment à travers le Mécanisme pour un accès mondial aux vaccins contre la Covid-19 (Mécanisme COVAX), et que plusieurs laboratoires pharmaceutiques en sont aux derniers essais cliniques en vue de concevoir des vaccins sûrs et efficaces ;
- CONSIDÉRANT** que le nombre croissant d'obstacles empêchant une distribution universelle et équitable des vaccins et des produits de prévention, dépistage et traitement de la Covid-19, que l'opacité sur les coûts réels de recherche et développement et de production, et qu'une compétition sans précédent entre les États aux revenus et moyens inégaux pour réserver et s'appropriier les doses de vaccins et les produits de prévention, dépistage et traitement de la Covid-19 engendrent le besoin urgent de mettre en place des mécanismes qui permettent le partage de connaissances, technologies, savoir-faire et la propriété intellectuelle pour la démultiplication rapide des sites de production et distribution des vaccins et des produits de prévention, dépistage et traitement contre la Covid-19 ;



**RAPPELANT** que la Déclaration de Doha adoptée en 2001 par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) autorise une interprétation flexible de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) afin de protéger la santé publique face aux épidémies telles que le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme ;

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en visioconférence du 19 au 29 janvier 2021, sur proposition de la Commission de l'Éducation, de la communication et des affaires culturelles et du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme :*

**EXHORTE** les chefs d'État et de gouvernement à se concerter et à s'engager pour définir les vaccins contre la Covid-19 comme « biens communs universels » ;

**DEMANDE** aux chefs d'État et de gouvernement de se mobiliser activement pour développer des stratégies nationales et multilatérales de vaccination universelles et équitables tout en exigeant davantage de transparence au sein des marchés pharmaceutiques et des instances décisionnelles compétentes en matière de coûts de production, de résultats de la recherche, d'investissements publics et privés en recherche et développement ;

**ENCOURAGE** les chefs d'État et de gouvernement à adopter une approche de concertation avec les communautés et les groupes vulnérables plus sévèrement touchés par la Covid-19, notamment en matière de prévention, d'imposition des mesures sanitaires et, éventuellement, de processus de vaccination ;

**SOUTIENT** les initiatives visant à assurer une distribution universelle et équitable des vaccins et des produits de prévention, dépistage et traitement de la Covid-19, notamment les demandes en faveur d'une dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC auprès de l'OMC ainsi que la demande du groupe des Pays les moins avancés (PMA) de l'OMC de prolonger la période de transition pour l'incorporation de l'Accord sur les ADPIC.

**Résolution sur l'éducation en situation de crise. Proposé conjointement par la CECAC et le Réseau des jeunes parlementaires | 19-29 janvier 2021.**

- CONSTATANT** que 95 % des apprenants de l'espace francophone ont été privés d'enseignement en présentiel durant la période de confinement décidée pour ralentir la propagation de la pandémie de Covid-19 ;
- RAPPELANT** que la fermeture prolongée des écoles, ainsi que les difficultés d'accès à celles-ci, s'appliquent à de nombreuses situations de crise, telles que les épidémies, les conflits, les catastrophes naturelles ou les déplacements de populations ;
- INSISTANT** sur le fait que le droit à l'éducation est un droit inaliénable inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et que l'objectif 4 des Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 engage les États à tendre, d'ici à dix ans, vers un accès effectif et universel à l'éducation ;
- NOTANT** avec satisfaction le fait que malgré la fermeture des établissements d'enseignement due à la pandémie de Covid-19 et en l'absence de plans de crise anticipés par les gouvernements, une continuité éducative a pu être assurée dans la majeure partie de l'espace francophone par le biais de l'enseignement à distance ;
- SE FELICITANT** dans le cadre de la fermeture prolongée des écoles en période de pandémie de Covid-19, de la mobilisation rapide et efficace de l'OIF, de ses opérateurs, ainsi que des ministères nationaux de l'éducation pour leur engagement respectif en faveur du maintien de la continuité pédagogique ;
- SALUANT** le travail engagé effectué par les enseignants sur le terrain au profit de la continuité pédagogique, en dépit des conditions d'enseignement difficiles et du basculement soudain de l'enseignement en présentiel à l'enseignement à distance ;
- RAPPELANT** néanmoins le rôle essentiel que l'école joue sur la cohésion sociale en tant qu'institution garante non seulement de la transmission du savoir formel, mais également vectrice de valeurs humanistes et pourvoyeuse de services nutritionnels, sanitaires et sociaux aux enfants et aux jeunes ;
- CONSCIENTE** également des nombreux défis que l'enseignement à distance pose en matière de respect de l'égalité des chances et de transmission du savoir informel ;

<b>REGRETTANT</b>	qu'une minorité de pays parmi les plus pauvres de l'espace francophone n'ait pas pu, en raison d'infrastructures de base inopérantes, mettre en place des solutions satisfaisantes de continuité pédagogique dans le contexte de la crise provoquée par la pandémie de Covid-19 ;
<b>ALARMEE</b>	par les conséquences potentiellement dramatiques de la fermeture prolongée des écoles sur le bien-être, la scolarisation et les perspectives d'avenir des enfants et des jeunes, en particulier les plus vulnérables ;
<b>SENSIBILISEE</b>	aux vulnérabilités spécifiques au genre dans le domaine de l'éducation et à la nécessité d'apporter une protection particulière aux filles en cas de fermeture prolongée des écoles ;
<b>PREOCUPEE</b>	par l'ampleur de la fracture numérique sur l'ensemble de l'espace francophone et par les freins qui résultent de cette situation à la mise en place de programmes d'enseignement à distance permettant un accès universel aux mesures de continuité pédagogique en situations d'urgence ;
<b>PRECISANT</b>	que tant l'accès aux équipements technologiques et à la bande passante que la maîtrise des compétences numériques sont constitutifs de la fracture numérique ;
<b>INQUIETE</b>	des répercussions négatives de la crise économique provoquée par la pandémie de Covid-19 sur les montants des fonds publics alloués à l'éducation ;
<b>CONSTATANT</b>	que rien ne peut remplacer, en termes de qualité de l'éducation, de bien-être des enfants et d'égalité des chances, l'enseignement en présentiel ;

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en visioconférence du 19 au 29 janvier 2021, sur proposition conjointe de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) et du Réseau des jeunes parlementaires,*

**CONSIDERE** que le droit à l'éducation doit impérativement s'exercer en toutes circonstances, y compris dans des situations de crise telles que les épidémies, les conflits, les catastrophes naturelles ou les déplacements de personnes ;

<b>INVITE</b>	l'OIF et ses opérateurs à poursuivre leurs efforts en faveur du maintien de la continuité pédagogique partout et en toutes circonstances, en veillant à répondre aux besoins spécifiques des filles et des apprenants les plus vulnérables ;
<b>ENCOURAGE</b>	à l'OIF et à ses opérateurs de renforcer le soutien éducatif qu'ils apportent aux pays fragilisés par des crises ou en sortie de crise, en veillant également à répondre à leurs besoins spécifiques si leurs infrastructures ne permettent pas un accès généralisé à l'enseignement à distance ;
<b>SOUTIENT</b>	les initiatives internationales visant à renforcer l'éducation dans des contextes d'urgence et de crises prolongées ;
<b>APPELLE</b>	les États et gouvernements de l'espace francophone, malgré la crise économique mondiale, à maintenir ou à renforcer les fonds alloués à l'instruction publique et aux programmes d'aide à la coopération internationale consacrés à l'éducation, y compris ceux destinés à l'éducation en situations d'urgence ;
<b>APPELLE</b>	les États et gouvernements de l'espace francophone à veiller à ce que les investissements consentis dans l'instruction publique soient orientés vers le renforcement de l'égalité des chances et la lutte contre le décrochage scolaire ;
<b>DEMANDE</b>	aux États et gouvernements de l'espace francophone d'élaborer des plans de crise applicables au domaine de l'éducation, sur la base des enseignements tirés de la crise sanitaire provoquée par la pandémie de Covid-19 et d'autres crises ;
<b>APPELLE</b>	les États et gouvernements de l'espace francophone à inscrire la lutte contre la fracture numérique parmi les priorités de leurs actions, en veillant à ce que les défis inhérents à la numérisation de l'éducation, la protection des données personnelles et le renforcement des compétences numériques des acteurs de l'éducation soient pleinement pris en compte dans leurs stratégies ;
<b>S'ENGAGE</b>	à approfondir sa réflexion sur l'éducation en situations de crise ainsi que sur les défis et opportunités de l'enseignement à distance, sur la base des enseignements tirés par les États et gouvernements de l'espace francophone de la crise sanitaire et d'autres crises.

## 2.5. Resolució adoptada a proposta de la Xarxa de joves parlamentaris

Résolution sur l'éducation en situation de crise. Proposé conjointement par la CECAC et le Réseau des jeunes parlementaires | 19-29 janvier 2021.

- CONSTATANT** que 95 % des apprenants de l'espace francophone ont été privés d'enseignement en présentiel durant la période de confinement décidée pour ralentir la propagation de la pandémie de Covid-19 ;
- RAPPELANT** que la fermeture prolongée des écoles, ainsi que les difficultés d'accès à celles-ci, s'appliquent à de nombreuses situations de crise, telles que les épidémies, les conflits, les catastrophes naturelles ou les déplacements de populations ;
- INSISTANT** sur le fait que le droit à l'éducation est un droit inaliénable inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et que l'objectif 4 des Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 engage les États à tendre, d'ici à dix ans, vers un accès effectif et universel à l'éducation ;
- NOTANT** avec satisfaction le fait que malgré la fermeture des établissements d'enseignement due à la pandémie de Covid-19 et en l'absence de plans de crise anticipés par les gouvernements, une continuité éducative a pu être assurée dans la majeure partie de l'espace francophone par le biais de l'enseignement à distance ;
- SE FELICITANT** dans le cadre de la fermeture prolongée des écoles en période de pandémie de Covid-19, de la mobilisation rapide et efficace de l'OIF, de ses opérateurs, ainsi que des ministères nationaux de l'éducation pour leur engagement respectif en faveur du maintien de la continuité pédagogique ;
- SALUANT** le travail engagé effectué par les enseignants sur le terrain au profit de la continuité pédagogique, en dépit des conditions d'enseignement difficiles et du basculement soudain de l'enseignement en présentiel à l'enseignement à distance ;
- RAPPELANT** néanmoins le rôle essentiel que l'école joue sur la cohésion sociale en tant qu'institution garante non seulement de la transmission du savoir formel, mais également vectrice de valeurs humanistes et pourvoyeuse de services nutritionnels, sanitaires et sociaux aux enfants et aux jeunes ;

**CONSCIENTE** également des nombreux défis que l'enseignement à distance pose en matière de respect de l'égalité des chances et de transmission du savoir informel ;

**REGRETTANT** qu'une minorité de pays parmi les plus pauvres de l'espace francophone n'ait pas pu, en raison d'infrastructures de base inopérantes, mettre en place des solutions satisfaisantes de continuité pédagogique dans le contexte de la crise provoquée par la pandémie de Covid-19 ;

**ALARMEE** par les conséquences potentiellement dramatiques de la fermeture prolongée des écoles sur le bien-être, la scolarisation et les perspectives d'avenir des enfants et des jeunes, en particulier les plus vulnérables ;

**SENSIBILISEE** aux vulnérabilités spécifiques au genre dans le domaine de l'éducation et à la nécessité d'apporter une protection particulière aux filles en cas de fermeture prolongée des écoles ;

**PREOCUPEE** par l'ampleur de la fracture numérique sur l'ensemble de l'espace francophone et par les freins qui résultent de cette situation à la mise en place de programmes d'enseignement à distance permettant un accès universel aux mesures de continuité pédagogique en situations d'urgence ;

**PRECISANT** que tant l'accès aux équipements technologiques et à la bande passante que la maîtrise des compétences numériques sont constitutifs de la fracture numérique ;

**INQUIETE** des répercussions négatives de la crise économique provoquée par la pandémie de Covid-19 sur les montants des fonds publics alloués à l'éducation ;

**CONSTATANT** que rien ne peut remplacer, en termes de qualité de l'éducation, de bien-être des enfants et d'égalité des chances, l'enseignement en présentiel ;

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en visioconférence du 19 au 29 janvier 2021, sur proposition conjointe de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) et du Réseau des jeunes parlementaires,*

**CONSIDERE** que le droit à l'éducation doit impérativement s'exercer en toutes circonstances, y compris dans des situations de crise telles que les épidémies, les conflits, les catastrophes naturelles ou les déplacements de personnes ;

<b>INVITE</b>	l'OIF et ses opérateurs à poursuivre leurs efforts en faveur du maintien de la continuité pédagogique partout et en toutes circonstances, en veillant à répondre aux besoins spécifiques des filles et des apprenants les plus vulnérables ;
<b>ENCOURAGE</b>	à l'OIF et à ses opérateurs de renforcer le soutien éducatif qu'ils apportent aux pays fragilisés par des crises ou en sortie de crise, en veillant également à répondre à leurs besoins spécifiques si leurs infrastructures ne permettent pas un accès généralisé à l'enseignement à distance ;
<b>SOUTIENT</b>	les initiatives internationales visant à renforcer l'éducation dans des contextes d'urgence et de crises prolongées ;
<b>APPELLE</b>	les États et gouvernements de l'espace francophone, malgré la crise économique mondiale, à maintenir ou à renforcer les fonds alloués à l'instruction publique et aux programmes d'aide à la coopération internationale consacrés à l'éducation, y compris ceux destinés à l'éducation en situations d'urgence ;
<b>APPELLE</b>	les États et gouvernements de l'espace francophone à veiller à ce que les investissements consentis dans l'instruction publique soient orientés vers le renforcement de l'égalité des chances et la lutte contre le décrochage scolaire ;
<b>DEMANDE</b>	aux États et gouvernements de l'espace francophone d'élaborer des plans de crise applicables au domaine de l'éducation, sur la base des enseignements tirés de la crise sanitaire provoquée par la pandémie de Covid-19 et d'autres crises ;
<b>APPELLE</b>	les États et gouvernements de l'espace francophone à inscrire la lutte contre la fracture numérique parmi les priorités de leurs actions, en veillant à ce que les défis inhérents à la numérisation de l'éducation, la protection des données personnelles et le renforcement des compétences numériques des acteurs de l'éducation soient pleinement pris en compte dans leurs stratégies ;
<b>S'ENGAGE</b>	à approfondir sa réflexion sur l'éducation en situations de crise ainsi que sur les défis et opportunités de l'enseignement à distance, sur la base des enseignements tirés par les États et gouvernements de l'espace francophone de la crise sanitaire et d'autres crises.



### **3. INTERVENCIÓ DE LA PRESIDENTA DE LA SECCIÓ D'ANDORRA EN EL SEGON DEBAT GENERAL**

« Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire General,  
Chers collègues parlementaires,

Cette crise sanitaire a plongé nos pays dans une profonde crise économique et sociale. Il est de notre devoir de parlementaire de contraster les informations auprès de scientifiques n'ayant pas de conflits d'intérêts afin d'aider nos gouvernements respectifs à prendre les bonnes décisions. Il faut en effet travailler sur des éléments factuels, poser des questions à nos Gouvernements, les encourager à la transparence. Il faut aussi apprendre du passé. Quand je dis apprendre du passé je me réfère au rapport du Sénat français de 2011 sur la grippe aviaire riche d'enseignements sur la gestion des pandémies.

Permettez-moi de vous partager notre expérience en Principauté d'Andorre. Nous avons confiné notre population de mi-mars à mai pour pouvoir organiser et renforcer notre système hospitalier et pour nous approvisionner en masques et en respirateurs. Pendant cette phase de confinement, nous avons testé nos malades avec des PCR et nous les avons traités avec de l'Hydroxy chloroquine associée à de l'Azithromycine. Nous avons fait une étude sur ces molécules à notre petit niveau, ce n'est pas une étude randomisée certes mais qui a démontré une efficacité de celles-ci sur la COVID-19. Je serais ravie de vous partager cette étude sur le site de l'APF.

En juin, nous avons déconfiné notre population et nous avons ouvert nos commerces. A l'heure d'aujourd'hui nous n'avons pas de couvre feux, nos boutiques, nos salles de sport, nos restaurants, nos bars et notre cinéma sont ouverts, mis à part les discothèques, avec l'application d'un protocole sanitaire par secteur d'activité. Nos stations de ski sont ouvertes uniquement pour nos résidents par souci de solidarité envers la France qui n'a pas réouvert ces stations de ski. Les masques sont obligatoires à partir de l'âge de 8 ans en milieu confiné, à la queue du télésiège, téléphérique et dans la rue sauf dans les grands espaces de montagne. Nous avons fait des tests TMA massifs à notre population et nous testons actuellement la population avec des tests antigènes et nous essayons de traiter les malades le plus vite possible. Il y a liberté pour les médecins de prescrire. Nous avons reçu les vaccins de Pfizer et nous avons commencé la vaccination en restant vigilants sur les effets secondaires du vaccin ARN messenger.

Nous essayons de garder notre humanité en offrant la possibilité aux futurs parents d'être sans masque dans la salle d'accouchement en faisant un test covid19 préalable. En résumé, nous essayons de trouver cet équilibre si nécessaire entre santé, économie et humanité.

Merci pour votre écoute et merci pour faire possible cette 46<sup>ème</sup> assemblée de l'APF. »